



Lycée Camille Claudel  
Vitry sur seine

## FICHE D'INTENDANCE

(à rendre par TOUS même si non inscrit à la DP)

A rendre avec la carte de Demi Pension 2023/2024 (pour les élèves scolarisés à Claudel en 2022/2023)

Merci d'écrire LISIBLEMENT et en LETTRES CAPITALES

NOM / Prénom de l'élève : ..... Classe.....

Date de naissance: ...../...../..... Téléphone : .....

Adresse : N°..... Rue .....

Code Postal : ..... Ville: .....

NOM / Prénom du père, de la mère ou du représentant légal : .....

Adresse : N°..... Rue .....

Code Postal : ..... Ville: .....

Téléphone : ...../.....

SIGNATURE de l'élève majeur ou de son représentant légal : .....

### INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Je soussigné(e), ..... sollicite l'inscription à la DP de mon enfant

En cas de perte, de vol ou de détérioration, j'ai été informé(e) que je devrais payer la somme de 5.00 Euros et remettre une photographie pour disposer d'une nouvelle carte.

**Je note que mon inscription est annuelle. Si je souhaite me désinscrire, je devrai adresser un courrier au plus tard 15 jours avant le début du trimestre. Chaque trimestre commencé sera payable en totalité (Voir le règlement intérieur)**

Fait à Vitry-Sur-Seine, le ..... Signature :

## MODE D'EMPLOI

pour l'accès au RESTAURANT SCOLAIRE en 2024-2025

Nouveau projet **ÉquiTables** de la Région Ile-de-France

Document à rendre avant le 12 juillet 2024

❖ *Les tarifs : de 0,50€ à 4,49€ suivant le quotient familial CAF*

Vous êtes allocataire CAF	Vous n'êtes pas allocataire CAF
<p><i>Si vous n'avez pas reçu</i> l'attestation de restauration scolaire envoyée à votre domicile par la Région/Caf,</p> <p>vous devez joindre à la place <i>l'attestation du quotient familial de la Caf</i> que vous trouverez sur le site : <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a></p>	<p>Vous pourrez éditer l'attestation de restauration scolaire <i>après calcul de votre quotient familial</i> sur le site de la Région <a href="https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage">https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage</a></p> <p>en n'oubliant pas d'agrafer également à cette fiche <i>les pièces justificatives demandées</i> sur l'attestation.</p>

❖ *Pour bénéficier de ces tarifs : agrafer impérativement l'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE à cette fiche.*

### ATTENTION :

si votre dossier est incomplet  
le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,49€ le repas

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique **ÉquiTables** 0800 075 065 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ou accédez au site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)